Envoyé en préfecture le 23/03/2022
Reçu en préfecture le 23/03/2022
Affiché le
ID : 045-284500261-20220323-ARR2022_154-AR

ARRÊTÉ N° 2022 - 154

ARRÊTÉ PORTANT MODIFICATION DU COMITÉ TECHNIQUE PLACÉ AUPRES DU CENTRE DE GESTION DU LOIRET

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret,

Vu la loi n° 83.634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84.54 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85.565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités Techniques des collectivités territoriales et leurs établissements publics,

Vu la délibération n°10-2014 du Conseil d'Administration en date du 21 février 2014 instituant le paritarisme entre les deux collèges,

Vu la délibération n°2018-20 du Conseil d'Administration en date du 26 avril 2018 fixant le nombre de sièges du CT placé auprès du Centre de Gestion,

Vu le procès-verbal du scrutin du 6 décembre 2018 et la proclamation des résultats de l'élection à cette même date,

Vu l'arrêté N°2018-172 portant constitution du Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion,

Vu l'arrêté N°2020-391 portant modification du Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion,

Considérant qu'il convient de remplacer Madame BRINON Muriel à compter du 1er avril 2022,

ARRÊTE

La composition du Comité Technique (7 représentants titulaires et 7 représentants suppléants dans chaque collège) s'établit comme suit :

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TITULAIRES	REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES SUPPLEANTS
M. Albert FEVRIER, Maire de Ladon	M. Bruno VIVIER, Maire de Charsonville
M. Hervé NIEUVARTS, Maire de Marcilly en Villette	Mme Véronique LEVY, Maire d'Aulnay la Rivière
Mme Chantal AUVRAY, Adjointe au Maire de Sermaises	M. David DUPUIS, Maire de Férolles
M. Gérard BRICHARD, Maire de Desmonts	Mme Géraldine DONCIEUX, DGA Centre de Gestion du Loiret
M. Stéphane CHOUIN, Maire de Saint Hilaire St Mesmin	M. Joël TURPIN, Maire de Saint Martin d'Abbat

Envoyé en préfecture le 23/03/2022
Reçu en préfecture le 23/03/2022
Affiché le
ID : 045-284500261-20220323-ARR2022_154-AR

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TITULAIRES	REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES SUPPLEANTS
M. Daniel THOUVENIN, Maire de Villorceau	M. Bruno GAUDIN, Conseiller municipal, Mairie de Loury
Mme Elisabeth MANCHEC, Maire de Coulmiers	Mme Muriel TESSIER, Conseillère municipale, Mairie de Darvoy

REPRESENTANTS DES PERSONNELS TITULAIRES	REPRESENTANTS DES PERSONNELS SUPPLÉANTS	
M. Romain MARQUENIER	Mme Séverine VAUZELLE	FA-FPT /SNDGCT
Mme Christine DUTOIT	Mme Ghislaine DIOT	FA-FPT /SNDGCT
M. Fabien LÉON	Mme Séverine ONDAS	SAIT CDG 45 affilié FGAF
M. Cédric BUFFAUT	Mme Claudia GUESPIN	SAIT CDG 45 affilié FGAF
Mme Karine RODRIGUEZ	Mme Francette DUMAS	FO
M. Olivier HARROT	M. Christophe PORTHEAULT	CFDT
Mme Céline MARTIN	M. David LADRA	SNT de la CFE-CGC

Fait à ORLÉANS, le 23 mars 2022

La Présidente,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet http://www.telerecours.fr

- Affiché dans les locaux du Centre de Gestion du Loiret le 23 MARS 2022

- Transmis au Représentant de l'État le 23 MARS 2022

La Présidente,

Florence GALZIN